



## STADE BORDELAIS CYCLO

### RÈGLEMENT DE LA RANDO CYCLO BORDEAUX-SÈTE 2019

#### Article 1 : Présentation

Le **Stade Bordelais Cyclo** organise la **Rando cyclo Bordeaux-Sète les 29, 30, 31 mai et 1 juin 2019** dans le cadre des manifestations définies par la FFCT.

#### Article 2 : Conditions d'admission

Cette randonnée **sans but compétitif** est ouverte à tous les cyclotouristes confirmés de plus de 18 ans le jour du départ. Chaque participant ou accompagnant doit remplir un bulletin d'inscription et acquitter un droit de participation, les participants non licenciés devront fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclotourisme de moins d'un an.

#### Article 3 : Qualification des machines, sécurité

Les vélos, tandems et vélo à assistance électrique doivent être conformes au code de la route. Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Le gilet de sécurité doit être porté si la visibilité est réduite.

#### Article 4 : Equipement

L'équipement spécifique à la randonnée (plaque de cadre numérotée, carnet de route) sera remis le jour du départ. La plaque de cadre devra rester fixée sur le vélo durant toute la manifestation, le carnet de route devra être validé à chaque contrôle.

#### Article 5 : Inscription

L'inscription se fait à titre individuel. Elle doit être réceptionnée par l'organisateur entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 30 avril 2019 en utilisant le formulaire d'inscription en ligne dans la limite de 400 cyclotouristes. **Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement**, une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

**Le montant de l'inscription** est fixé à **100 €** pour les licenciés FFCT, **110 €** pour les autres, **40 €** pour les accompagnants.

L'inscription est définitive à réception du règlement par :

- chèque libellé à l'ordre du STADE BORDELAIS CYCLO à faire parvenir au secrétaire-adjoint de la section : Henry DEVOISIN, 37 Rue du Poète, 33700 MERIGNAC
- Ou par virement sur le compte du STADE BORDELAIS ASPPT OMNISPORT SECTION CYCLOTOURISME au CRÉDIT COOPÉRATIF  
IBAN : FR 76 4255 9100 0008 0137 9211 302

**Prestations comprises dans les frais d'inscription** : plaque de cadre, carnet de route, fléchage, road-book numérique, traces GPS, cadeaux souvenirs, boisson de départ, ravitaillement des 4 midis, boisson et douche d'arrivée, pot d'amitiés et encas.

Lors de l'inscription en ligne, une prestation optionnelle soumise à condition le **PACK 3 SERVICES** est proposée à **260 €**.

Il comprend : un **hébergement\* en demi-pension** (3 nuits), le **port des bagages\*\***, le **retour en bus\*\*\*** (participant + vélo)

**Offre limitée (100 places) réservée en priorité (jusqu'au 31 décembre 2018)** : aux membres du Stade Bordelais Cyclo, aux cyclos étrangers, aux licenciés FFCT en couples ou isolés.

*\* Hébergement en hôtel 2 et 3 étoiles suivant villes étapes en chambre double ou triple*

*\*\* Port des bagages : 1 sac de taille et de poids raisonnable. Les bagages ne seront pas accessibles au moment des ravitaillements.*

*\*\*\* Retour en bus de Sète à Bordeaux au parking du Campus Atlantica à Artigues-Près-Bordeaux le 1 juin (départ à 19h de Sète).*

*Le transport des vélos pour le trajet retour sera réalisé sur remorque transport de vélos, ils seront assurés par le transporteur à partir des renseignements que nous vous demanderons une fois le PACK 3 SERVICES validé. Vous aurez à nous fournir obligatoirement une copie de la facture d'achat du vélo.*

*Modalité de remboursement en cas de sinistre (vol, incendie, accident circulation) pendant le transport :*

- en l'absence de facture et des renseignements demandés : aucun remboursement
- dans tous les cas expertise des dégâts par un expert qui établira le taux de vétusté

#### Article 6 : Annulation

**Du fait du participant ou de l'accompagnant** : des frais d'annulation seront appliqués selon le barème ci-dessous. Toute annulation doit être transmise par mail à l'adresse [bordeauxsete2019@gmail.com](mailto:bordeauxsete2019@gmail.com).

Si le participant souhaitant se désister trouve lui-même un remplaçant, aucun frais ne lui sera appliqué.

Aucun autre cas particulier ne sera pris en compte.

#### **DATES D'ANNULATION ...**

Entre le 1 novembre et le 31 décembre 2018  
Entre le 1 janvier et le 28 février 2019  
Entre le 1 mars et le 31 mars 2019  
Entre le 1 et le 30 avril 2019  
Après le 30 avril 2019

#### **FRAIS D'ANNULATION DE ...**

5%  
10%  
20%  
50%  
100%

Le remboursement partiel de l'inscription interviendra au plus tard dans un délai de 3 mois après la randonnée cyclotouriste.

**Du fait de l'organisateur** : L'annulation de l'épreuve due à des circonstances de force majeure, du fait ou non de l'organisateur, entraînera le **remboursement de l'inscription** et du **PACK 3 SERVICES** si option pour celui-ci sans pouvoir prétendre à des indemnités.

#### **Article 7 : Responsabilité**

Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle, **il doit respecter le code de la route et toute signalisation officielle**. Le Stade Bordelais Cyclo ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir lors de cette randonnée.

#### **Article 8 : Itinéraire**

Sous réserve de l'autorisation des routes prévues, l'itinéraire est celui établi et remis aux participants sur le carnet de route. Le parcours sera fléché suivant autorisations. L'utilisation de cartes routières reste indispensable. La trace GPS du parcours sera mise en ligne sur le site. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours au cas où l'autorisation d'emprunter les routes ne serait pas accordée par les pouvoirs publics ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté.

#### **Article 9 : Opération de contrôle**

Les opérations de contrôle consisteront à valider le carnet de route. Elles auront lieu :

Au départ : d'**Artigues-Près-Bordeaux** : Campus Atlantica de 7h à 9h)

Au ravitaillement de : **Meilhan-Sur-Garonne** de 11h à 14h30

Au ravitaillement de : **Labastide-du-Temple** de 11h à 14h30

Au ravitaillement de : **Revel** de 11h à 14h30

Au ravitaillement de : **Magalas** de 11h à 14h30

Au **Mont Saint Clair** de 15h à 17h (facultatif)

A l'arrivée : de **Sète** siège de l'ASPTT 6 rue des Gerfaux à partir de 15h

Si un participant arrive à un point de contrôle en retard, l'organisateur peut lui permettre de repartir si ce retard est dû à un événement imprévu et indépendant de sa volonté comme un arrêt pour aider à un accident ou une fermeture de route. Un problème mécanique, la fatigue, le manque de forme physique ou la faim ne seront pas des raisons valables de retard et devront motiver une décision d'abandon de la randonnée.

#### **Article 10 : Assistance**

Chaque participant doit **pourvoir par lui-même** à tout ce que demande l'accomplissement de sa randonnée (assistance, transport des bagages, hébergements, rapatriement). En tout lieu, la surveillance des biens ou objets personnels incombe au participant. Les voitures d'assistance ne devront pas gêner les participants sur le parcours de la randonnée.

#### **Article 11 : Droit à l'image, confidentialité**

Le participant ou l'accompagnant à la randonnée Bordeaux-Sète 2019 autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître et prises à l'occasion de sa participation. En aucun cas l'identité des participants ne pourra être utilisée à des fins commerciales ou transmise à un tiers. Les photographies ou vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites et diffusées sur le site web intitulé « cyclo-stade-bordelais ».

#### **Article 12 : Vols, pertes de documents, participations illicites, bénéfice des prestations**

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des vols des objets laissés dans les véhicules ni des vols des vélos posés auprès des points d'accueil ou de convivialité. Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus de remplacer le ou les équipements spécifiques égarés ou oubliés par le participant. Les participants non-inscrits pourront faire l'objet de poursuites pour participation à une manifestation mettant en jeu la sécurité des cyclos, seule la liste des inscrits faisant foi. Toute personne accompagnatrice souhaitant bénéficier des prestations doit obligatoirement être inscrite et les droits d'inscriptions réglés.

#### **Article 13 : Modification**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et de prendre les décisions qui s'imposeraient dans les cas non prévus par ce texte. Il peut également modifier les conditions de déroulement de la randonnée. Dans la mesure du possible, les décisions ou modifications éventuelles seront portées à la connaissance des participants, avant le départ, par courrier électronique.

#### **Article 14 : Acceptation**

Le fait de s'inscrire et de prendre le départ de la randonnée implique de la part du participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute plainte ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, doit être exprimée par écrit et adressée dans les 48 heures suivant l'épreuve à l'organisateur par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :  
Randonnée Bordeaux-Sète 2019, Monsieur Claude JOYEZ, 1 Place Vincent Van Gogh, 33 700 MÉRIGNAC